

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le dix septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 31 août 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 23

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme.

ABSENTS EXCUSES : M. CHATAL Jean-Paul- Mme DENIGOT Béatrice- M. LORJOUX Laurent

ABSENTS : Mme HUGUET Evelyne- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : Mme DENIGOT Béatrice à M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent à M. BOCENO Julien

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D76 : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

En application de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics, le Cabinet BOURGOIS, mandaté par la commune, a établi un rapport annuel sur le service d'assainissement collectif concernant l'exercice 2017, lequel doit être soumis au conseil municipal.

Gestion clients

Nombre d'abonnés au 31/12/2017 : 995 (+5,40 %)

Volumes facturés sur la commune : 82 257 m³ (+4,53 %)

Gestion technique

Volumes traités sur la station : 158 077 m³ (-25,59%)

Dont volume en provenance de La Roche Bernard : 44 196 m³ (+1,00 %)

Volume vendu : 82 257 m³ (78 694 m³ en 2016)

Volume moyen : 433 m³/j (580 m³/j en 2016)

Pourcentage arrivées d'eau parasite : 27,77 % (- 47,95 %)

Linéaire de réseau hors refoulement : 27 337 ml (+6,60 %)

Linéaire de réseau de refoulement : 3 656 ml

Linéaire total de réseau : 30 993 ml (29 973 ml en 2016)

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Linéaire de réseau curé : 3 045 ml (1 275 ml en 2016)
 Volume annuel reçu : 158 077 m³ (212 441 m³ en 2016)
 Evacuation des boues : 2 896 m³ (1 468 m³ en 2016)
 Nombre de stations de dépollution : 2
 Nombre de postes de refoulement : 9
 Capacité de dépollution en équivalent-habitant : 4 130
 Connaissance du réseau : 82 points sur 120
 Taux d'impayés : 4,40 % (2,74 % en 2016)

La forte baisse des volumes traités résulte d'une pluviométrie moindre en 2017 par rapport à 2016.

Situation financière

Le montant des produits s'est élevé en 2017 à 420 345,51 € H.T. (+ 12,98%) et celui des charges à 459 757,06 € H.T. (+20,97%) soit un déficit d'exploitation de clôture de 39 411,55 € H.T.

Tarifs 2017

	<u>Part délégataire</u>	<u>Part collectivité</u>	<u>Modernisation des réseaux de collecte</u>
Abonnement	28,38 €	43,87 €	0,18€
Tranche 1 (0 à 30 m³)	0,3148 €	1,61 €	
Tranche 2 (> à 30 m³)	0,8995 €	3,33 €	

Composantes et répartition d'une facture type de 120 m³

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,38 €	43,87 €		7,23€	79,48 €
Consommation de 120 m³	90,14€	348,00 €	21,60 €	45,97 €	505,71 €
TOTAL	118,52 €	391,87 €	21,60 €	53,20 €	585,19 €
Répartition	20,25 %	66,96 %	3,69 %	9,10 %	100,00 %

Le montant total de la surtaxe émise au profit de la collectivité s'est élevé à 277 691,36 € soit une augmentation de 14,87 % par rapport à 2016.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le total de 585,19 € TTC représente un prix moyen de 4,88 € contre 4,576 €/m³ en 2016 et une évolution de 6,56 % par rapport à 2016. La part de l'abonnement représente 14,16 % de la facture.

Composantes et répartition d'une facture type de 120 m³- Année 2018

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,91€	45,19 €		7,41€	81,51 €
Consommation de 120 m ³	91,80€	358,50 €	21,60 €	47,19 €	519,09 €
TOTAL	120,71 €	403,69 €	21,60 €	54,60 €	600,60 €
Répartition	20,25 %	66,96 %	3,69 %	9,10 %	100,00 %

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élève à 1 785 414 € contre 1 912 812 € en 2016.

Travaux ou études engagés ou à engager :

- Travaux d'amélioration de la station d'épuration
- Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur les communes de NIVILLAC et de LA ROCHE-BERNARD
- Travaux d'extension du réseau

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ce rapport.

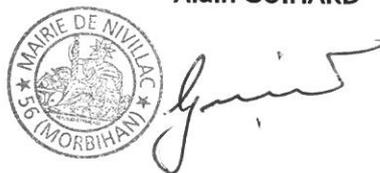
Au cours du débat, il est soulevé le volume important des boues évacuées par rapport à 2016 en raison de la pluviométrie et des eaux parasites.

Par ailleurs, M. le Maire précise que la compétence sera transférée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020 sauf décision contraire des communes.

Le conseil municipal valide ce rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

